

Protection civile SUISSE

Extrait du contenu
No 02 | 2010

www.protectioncivile-suisse.ch

**Rapport annuel
du président**

Les représentants des
régions se présentent



Photo Walter Donzé

“Il faut montrer à ceux qui critiquent la protection civile que supprimer cette institution serait une aberration.”

Ernst Binder, représentant régional à la FSPC



**SZSV
FSPC
FSPC**

Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

EDITORIAL

Bienvenue à Thoune, une ville à vivre et à aimer.

Au néolithique (env. 2500 av. J.-C.), la région était déjà colonisée. Le nom de Thoune vient du mot celte "dunum", qui signifie "colline fortifiée".

Vers le milieu du 12^e siècle, la région appartenait aux Zähringen (rectorat de Bourgogne). Vers 1200, les ducs de Zähringen bâtirent le château actuel et élargirent la ville autour de la rue principale jusqu'à la place de l'hôtel de ville.

Lorsque la famille des Zähringen s'éteignit en 1218, la ville passa aux mains des comtes de Kybourg. En 1264, la comtesse Elisabeth de Kybourg accorda aux Thounois le droit de cité, consignait ainsi leurs anciens droits dans une centaine de règles. Des luttes de pouvoir au sein de la maison des Kybourg aboutirent en 1322 à un fratricide dans le château de Thoune. Le comte Eberhard, le meurtrier, dut demander de l'aide à Berne et lui céder la ville en 1323. Celle-ci redevint ensuite son fief mais il dut la rendre à Berne, ainsi que Berthoud, en 1384. En 1476, en signe de reconnaissance pour leur engagement durant la bataille de Morat, les Thounois obtinrent une étoile dorée à la place de l'étoile noire sur leurs armoiries. Après l'arrivée des Français, Thoune fut le chef-lieu du canton de l'Oberland entre 1798 et 1802.

En 1819, une école militaire fédérale fut ouverte à Thoune. La ville devint ensuite progressivement la plus grande place d'armes de Suisse.

Vous souhaitez en savoir davantage? Consultez notre site www.thun.ch ou rendez-nous visite le 23 avril. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.



Susanna Ernst,
Cdt PCi bat Thoune plus

Rapport annuel 2009

Pour sa deuxième année entière sous sa nouvelle formule, la FSPC s'était donné pour objectifs d'améliorer sa présence dans les médias, de développer son site Internet, de renforcer son bulletin d'information "Protection civile Suisse", d'être active au Parlement et de recruter de nouveaux membres. Pour les atteindre, il a fallu mouiller sa chemise à tous les niveaux!

Travail à l'interne

Beaucoup de choses ont été réalisées après la décision de principe prise en 2008. Sous la direction du vice-président Marc-André Marchand, un groupe de travail s'est employé à régler clairement la question du droit de vote dans les statuts, conformément au souhait de l'assemblée générale. Grâce à une bonne préparation, la révision des statuts a été acceptée à 122 voix contre 1 par l'AG du 17 avril 2009.

Les sections cantonales de Bâle-Campagne et de Neuchâtel ont malheureusement été dissoutes, faute de membres actifs engagés. Les OPC peuvent certes se charger des activités pratiques, mais elles sont des émanations des pouvoirs publics. Il manque désormais une organisation indépendante pour influencer sur la politique cantonale.

La protection civile de la Ville de Winterthur a organisé l'assemblée générale sous la férule de Martin Erb. Le rapport annuel et les comptes ont passé la rampe sans opposition. Après de nombreuses années de service, le secrétaire central Hans Jürg Münger, Werner Fischer (Lucerne, ancien de l'ASOPC) et Theresé Isenschmid (qui continue de nous aider pour la communication) quittent le comité. Reconduit pour deux ans, celui-ci reçoit le renfort de Susanna Ernst (secrétariat), Ernst Binder (représentant de la région Nord-ouest) et DanielENZler (Suisse centrale). Franco Giori reprend le marketing et la communication.

En remerciement de leur engagement de longue date et des services rendus à la protection civile, Hans Jürg Münger, Karl Widmer (ancien sous-directeur de l'OFPP et membre du comité de l'USPC) et Theresé Isenschmid ont été nommés membres d'honneur.

Le séminaire du 19 mai à Morat peut être considéré comme une totale réussite.

Activités politiques

Nos relations avec la nouvelle direction du DDPS tout comme avec l'OFPP sont sincères, constructives et placées sous le sceau de la confiance réciproque. Les problèmes qui se posent par rapport aux chantiers de la protection de la population sont abordés en toute franchise. Prenant le contrepied de l'initiative parlementaire Heer, qui visait à raccourcir les temps d'instruction de la protection civile et qui a été rejetée par le Conseil des Etats, le Parlement semble de plus en plus conscient du rôle de pilier de la protection civile dans l'édifice de la sécurité nationale. Le chef du DDPS s'est exprimé dans un entretien accordé à notre organe d'information. Il a aussi accepté nos demandes concernant les engagements le week-end. Le président de la FSPC a été auditionné le 20 mars dans le cadre du rapport sur la politique de sécurité. Ses déclarations ont été publiées sur Internet avec les autres prises de position et ont ainsi rencontré une vaste audience.



En août, la Commission de politique de sécurité du Conseil national a fait une visite ayant pour thème la protection de la population. Outre le Laboratoire de sécurité de Spiez, ses membres ont pu se pencher sur la formation de base de la protection civile à Eiken et assister à un cours de commandants à Schwarzenburg. Dans son rapport, la sous-commission a fait les recommandations suivantes: harmoniser l'instruction générale, allonger les services d'instruction des commandants et de leurs suppléants, établir une liste des interventions de la PCi qui posent problème et exiger une standardisation lors du renouvellement du matériel. On assiste à une prise de conscience du fait que la sécurité ne repose pas uniquement sur l'armée. Un engagement de la protection de la population en situation réelle est même plus vraisemblable qu'un engagement de

de l'armée. De plus, la possibilité d'engager celle-ci subsidiairement en appui en Suisse n'est pas contestée.

La protection de la population et la protection civile ne manquent pas de défis à relever. C'est ce que constate un rapport du DDPS à l'intention des Commissions de politique de sécurité. Un certain nombre de dossiers doivent être réglés en étroite collaboration avec les cantons: la standardisation au niveau national du matériel et de l'instruction, la formation des organes de conduite, la coordination à l'échelon fédéral (politique de sécurité, ordonnance ABCN, voix officielle unique) ainsi que le renouvellement du matériel et de l'équipement. Que va décider le Parlement concernant les abris? Et l'assurance en cas de séisme? Va-t-on éliminer les doublons dans la sécurité intérieure? Selon quels critères les services de la protection civile seront-ils à l'avenir considérés comme des CR ou des interventions en faveur de la collectivité? Il est important que notre fédération garde d'étroits contacts avec ses partenaires et avec les principaux acteurs.

Nos objectifs pour 2010 sont les suivants:

1. améliorer la communication (présence dans la presse spécialisée comme dans les médias généralistes, développement du site Internet);
2. bien informer nos membres (quatre éditions sur papier de "Protection civile Suisse");
3. consolider le travail au niveau politique (lobbying, révision de la LPPCi, contacts);
4. recruter de nouveaux membres;
5. entretenir des contacts réguliers entre les représentants des régions et les commandants des OPC;
6. organiser le séminaire de Morat (11 mai 2010);
7. préparer le séminaire de trois jours à Schwarzenburg (du 30 mai au 1er juin 2011).

Pour terminer, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à l'égard des membres du comité, de la commission technique, du groupe de travail communication, des OPC et des associations ainsi qu'envers les services officiels et les organes avec lesquels nous collaborons.



Walter Donzé, conseil national
Président de la FSPC

OFPP 2010 Importants projets législatifs en voie de concrétisation



L'Office fédéral de la protection de la population travaille d'arrache-pied à plusieurs projets législatifs importants, sur lesquels des décisions devront tomber en 2010: le projet de révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, que le Conseil fédéral a mis en consultation, la révision de l'ordonnance sur l'alarme et la nouvelle ordonnance sur les interventions ABCN.

L'entrée en vigueur, en 2004, de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile a permis la création du système coordonné de protection de la population. La protection civile est ainsi devenue l'un des piliers d'un dispositif global. Depuis lors, ce système a fait ses preuves à plusieurs reprises, notamment lors des inondations de 2005 et 2007.

Au fil de la mise en œuvre de la réforme, on a constaté çà et là la nécessité d'apporter certaines améliorations. Les dispositions relatives à l'instruction ont donc été modifiées afin de permettre un léger allongement des services. En outre, il s'est avéré nécessaire de limiter la réalisation de nouveaux ouvrages de protection et de se donner les moyens d'appliquer pleinement le principe du maintien de la valeur du parc existant. Cela permet de conserver un degré de protection élevé tout en réduisant sensiblement les coûts supportés tant par les collectivités publiques que par les propriétaires privés. L'OFPP propose ainsi des solutions pragmatiques pour conserver la substance de l'infrastructure de protection à un prix acceptable, au bénéfice des générations futures.

La révision partielle de la LPPCi, qui doit entrer en vigueur en 2012, n'est pas une révolution: il s'agit plutôt d'une sorte de service après-vente de la réforme de 2004.

La révision de l'ordonnance sur l'alarme vise en premier lieu à améliorer l'alerte préalable. Les avertissements émis par les autorités (MétéoSuisse, l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches ou encore l'Office fédéral de l'environnement) devront être communiqués le plus vite possible à la population, par l'intermédiaire de la radio. C'est ce qu'on appelle la voix

officielle unique ("Single Official Voice"). La Centrale nationale d'alarme (CENAL), organe compétent au sein de l'OFPP, portera la responsabilité de l'application de ce principe.

Il en va de même pour l'ordonnance ABCN. Le champ de l'actuelle ordonnance sur l'organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité doit être étendu. Une organisation d'intervention unique sera créée pour gérer un large éventail d'événements. Elle ne s'occupera plus seulement de radioactivité mais aussi d'événements biologiques et chimiques (ABC) ainsi que des dangers naturels (N).

L'état-major fédéral prévu représente une innovation importante: la Confédération disposera ainsi d'un organe civil unique de gestion de crises, apte à diriger les opérations dans un grand nombre de situations différentes. La CENAL en forme le noyau. C'est elle qui alerte les organes concernés, assure la liaison entre eux et leur donne une vue d'ensemble de la situation.

L'OFPP attend de ces réformes des améliorations sensibles du dispositif d'intervention en cas de catastrophe majeure ou de situation d'urgence et, partant, de la protection de notre population.

Kurt Mürger
Chef Communication, OFPP



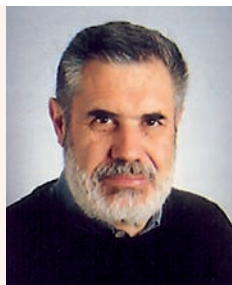
Daniel Enzler

Représentant de la région 3 – Suisse centrale, depuis le 17 avril 2009
Cantons: Lucerne, Glaris, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri, Zoug.
Tél. 041 723 72 51, 079 826 75 32
daniel.enzler@zg.ch



Ernst Binder

Représentant régional depuis le 18 avril 2009: Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Soleure, Zurich.
Tél. 062 723 03 18, 079 435 40 88
ernst.binder@coop.ch



Claude Anet

membre fondateur, cdt protection civile, canton de Schaffhouse, Représentant de la région 2 – Suisse orientale, Cantons AI, AR, GR, SG, TG und ZH.
Tel. 052 632 75 75
claude.anet@ktsh.ch

Pourquoi avez-vous décidé de devenir membre du comité directeur de la FSPC?

On m'a proposé le poste. Pour moi, il s'agit d'intensifier la collaboration entre la base, les organisations, les cantons et la fédération.

Je souhaite diriger les travaux du comité dans le sens des besoins de la protection civile. Je peux ainsi transmettre les souhaits des régions que je représente à l'échelon fédéral. Je me lance sans cesse des défis que mes connaissances me permettent de relever.

En tant que membre du comité directeur de l'ancienne ASOPC et commandant d'une organisation de protection civile, j'étais au courant des souhaits des cadres de la protection civile et des problèmes des deux anciennes associations de protection civile. J'ai soutenu leur fusion et j'ai collaboré à la définition de la nouvelle structure, à son financement et à ses statuts. Je pensais que je pouvais contribuer à aider la nouvelle fédération à prendre un bon départ, dans l'intérêt de la protection civile de demain.

Quels intérêts représentez-vous au sein du comité directeur?

Je représente les gens qui sont sur le terrain. J'attache de l'importance à la communication et à la coordination de l'information en Suisse centrale; je me considère donc comme un intermédiaire entre la base, les organisations, les cantons, la fédération et la Confédération. Mon rôle est de déceler les attentes et les problèmes au front, de les transmettre puis de fournir un feedback quant à la solution choisie. Ma devise? A chaque question sa réponse.

Je représente les intérêts des régions, qui touchent tous les domaines de la protection civile.

Je tente d'apporter une plus-value à nos membres, avant tout les organisations de protection civile, avec leur concours. Les séminaires spécialisés nous permettent d'assurer en partie l'instruction. Notre prochain objectif est d'améliorer l'aide apportée aux commandants de la protection civile et leurs cadres en ce qui concerne l'organisation de cours de répétition.

Quels sont actuellement les plus grands défis de la protection civile suisse?

La révision de la LPPCI. Il convient d'unifier l'instruction et le matériel. Instruction et interventions doivent être efficaces, judicieuses et intéressantes, sans coûter cher pour autant.

Il faut unifier l'image de la protection civile suisse. Je pense surtout aux domaines du matériel et de l'instruction. Il s'agit aussi de montrer à ceux qui critiquent la protection civile, par un travail ciblé et sérieux à tous les échelons, que supprimer cette institution serait une aberration.

Trois projets sont en cours: tout d'abord, la modernisation et l'élargissement de l'équipement personnel. Vient ensuite le remplacement de l'équipement technique des formations de protection civile, y compris les véhicules et les remorques à matériel. Et, pour finir, la révision de la législation fédérale sur la protection civile. Ces trois projets vont encore nous occuper durant les prochaines années. Nos formations de protection civile sont prêtes pour l'intervention mais nous devons les renforcer au moyen d'équipements techniques et personnels modernes.

Commission marketing Un pas en avant

En 2009, la FSPC a recouru à différents moyens pour sa communication. Elle a publié régulièrement des communiqués de presse, notamment au sujet de l'assemblée générale et du séminaire, ou encore une interview de son président pour marquer le premier anniversaire de sa création. Les membres ont reçu quatre éditions de "Protection civile suisse", dont l'une contenait un entretien avec le conseiller fédéral Ueli Maurer. Des informations sur les activités de la FSPC ont aussi paru dans la revue "Protection de la population".

Il y a également du nouveau sur Internet. En 2009, la FSPC a lancé un nouveau site administré au moyen du système de gestion de contenus (CMS) "Joomla", un outil moderne, convivial et gratuit. La plate-forme www.zivilschutz-schweiz.ch a pour but de donner un visage à la protection civile tout en la rendant plus visible auprès des politiques. Désormais, les organisations de protection civile se servent de cet instrument pour informer le public sur leurs interventions en cas d'événement majeur, leurs engagements en faveur de la collectivité ou leurs services d'instruction. Les associations cantonales et régionales présentent leurs activités, leurs manifestations et leurs engagements volontaires. Selon les statistiques, le site a reçu 559 visites en juin 2009 mais déjà plus de 1000 en moyenne en novembre et décembre de la même année. La mise au point du site Internet a fourni l'occasion de travailler à la standardisation de l'image de marque de la FSPC. Une charte graphique sera élaborée d'ici la fin de l'année 2010.

Therese Isenschmid responsable du site Internet



SZSV
FSPC
FSPC
Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

Fédération suisse de la protection civile, cp 4626, 3604 Thoun, Téléphone 0848 976 672 (0848 OPC), Fax 031 382 21 02, e-mail: kontakt@szsv-fspc.ch
www.protectioncivile-suisse.ch

Adresses des organes, des membres du comité et de la Commission technique: www.protectioncivile-suisse.ch

IMPRESSUM

Editeur Fédération suisse de la protection civile

Agence chilimedia GmbH, Ringstrasse 44, 4600 Olten, Téléphone 062 776 44 44
www.chilimedia.ch

Maquette GWD GrafikWebDesign, 4656 Starrkirch-Wil
www.gwdolten.ch

Impression Vetter Druck AG, 3602 Thoun
Tirage 4000 exemplaires